

AVIS CESEC 2018-51¹

Relatif à

L'adoption de la taxe additionnelle à la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire insulaire.

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine 05 septembre par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse *sur l'adoption de la taxe additionnelle à la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire insulaire* ;

Après avoir entendu Madame Virginie PEREZ-GIANNECHINI, Directrice de l'innovation et de la programmation financière ;

Sur rapport de Monsieur Paul GIACOMONI pour la commission « finances, suivi et évaluation des politiques publiques » ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 18 septembre à Ajaccio,
Prononce l'avis suivant**

Le **CESEC rappelle** s'être prononcé favorablement pour la généralisation de la taxe additionnelle à la taxe de séjour à la totalité des assujettis sur l'ensemble du territoire Corse, ainsi que sur le principe de reversement du produit à l'ATC (avis n°2018-06 du 24 avril 2018).

Le **CESEC souhaite** que la collaboration ATC-Offices du Tourisme intercommunaux se traduise par une coordination et une harmonisation des interventions financières ou des demandes sollicitées par ces établissements pour leur permettre de développer leurs actions de promotion touristique.

¹ Adopté à l'unanimité des présents et représentés

Le **CESEC demande** à l'Assemblée de Corse d'examiner la possibilité d'affecter, à travers l'Agence du Tourisme de Corse, tout ou partie de la taxe additionnelle collectée aux intercommunalités et à leur établissement chargé de la promotion touristique.

Le **CESEC confirme** son avis dans le cadre de ce rapport qui vient valider les principes actés en avril dernier.

Le Président du CESEC,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line, positioned below the title of the President of CESEC.

Paul SCAGLIA